



Les limites figurées sur ce plan, n'ayant pas fait l'objet d'un bornage contradictoire, ne sont pas opposables aux tiers.
Les limites des lots n'ayant pas encore été bornées les superficies ne sont données qu'à titre indicatif. Les côtes et les superficies définitives des lots ne pourront être données qu'après bornage.
Ce document n'est pas destiné à définir des limites foncières.
Il ne doit pas être pris en compte pour une définition de limite de propriété ou de droit réel.